

L'abattage rituel

Du battage médiatique au problème politique

Par Thomas Bolmain

Autoriser l'abattage rituel – la production de viande casher ou halal – est-il légitime ? Est-il juste de maintenir par égard pour certaines convictions religieuses la possibilité de mettre à mort des animaux sans qu'ils soient préalablement étourdis ? La question ne laisse aujourd'hui aucun média indifférent. La Flandre a annoncé la semaine dernière l'interdiction de cette pratique à l'horizon de 2019 ; la Wallonie devrait suivre, Bruxelles y réfléchit – ceci en dépit des protestations des communautés juives (religieuse et laïque) et, plus discrètement, musulmane (voir notamment *La Libre*, 06/04/17).

Comme on a pu le constater ce dimanche 9 avril sur le plateau de la RTBF, le débat met pour l'essentiel en présence les tenants du bien-être animal (par exemple GAIA) et ceux qui, évidemment attentifs à ce problème, le subordonnent cependant à celui de la liberté de culte. L'hypothèse que je vais brièvement défendre est la suivante : posée en ces termes (bien-être animal VS liberté religieuse), la question ouvre sur un faux-débat qui, d'une part, occulte des problèmes plus décisifs et, d'autre part, enveloppe des conséquences politiques navrantes. Plus précisément – je le montrerai ici –, on ne peut en aucun cas admettre le discours de GAIA qui entend proscrire l'abattage rituel au sein des abattoirs industriels au prétexte qu'il y aurait, du point de vue de la souffrance endurée par la bête, « un monde de différence » entre sa mise à mort avec ou sans étourdissement préalable. La vérité est plutôt que, en droit comme dans les faits, *le rituel sacrificiel tel qu'il se pratique actuellement ne peut être réellement distingué de l'abattage conventionnel*. On peut, à partir de là, poser le débat dans des termes plus intéressants – et plus urgents : ce qui est en fait capital, c'est de s'interroger collectivement sur les conditions d'une possible mise à mort *digne* des animaux. Le problème central, dans cette perspective, n'est plus celui du bien-être animal : le problème devient celui de l'aliénation et de la souffrance conjointes qu'endurent l'homme et l'animal au sein du système industriel marchand, leur mal-être commun, la mauvaise vie – et parfois la sale mort – qui leur échoit en partage. Le débat ne doit plus opposer les champions de la libération animale et ceux de la liberté de culte. On souhaiterait plutôt qu'il soit confisqué par les éleveurs de plus en plus nombreux qui, critiques du système industriel marchand, sont surtout soucieux de réinventer l'élevage ; de créer les conditions matérielles d'une mise à mort des animaux qui serait sensée au regard de la vie qu'ils ont partagée avec eux.

I. TOUS LES ABATTOIRS SE RESSEMBLENT...

On se souviendra d'abord qu'un abattoir est un *lieu de production* mettant aux prises deux types de vivants : des humains salariés et des animaux bientôt transformés en marchandises (« viande »). À l'heure actuelle, en Belgique, l'ensemble des animaux destinés à la consommation terminent leur vie dans des abattoirs d'ailleurs de moins en moins nombreux ; l'ensemble des animaux, c'est-à-dire aussi bien ceux dont la vie s'est entièrement déroulée dans un cadre industriel que ceux qui ont bénéficié de conditions d'existence plus proches de l'élevage traditionnel. La finalité d'un abattoir – et le fait que des mises à mort rituelles y soient ou non autorisées est à cet égard indifférent –, ce n'est pas et ce ne sera jamais le bien-être des travailleurs ou des animaux qui s'y rencontrent, ni le respect du lien qui, éventuellement, unit un éleveur à l'animal qu'il doit abandonner là-bas. La finalité d'un abattoir, ce sera toujours de produire une *marchandise* qui rapporte plus qu'elle ne coûte. C'est pourquoi ce lieu de production est comme tous les autres soumis à une forte *rationalisation* du travail, dont certains travailleurs disent parfois souffrir, et dont pâtissent, en tout cas, les animaux : les cadences sont élevées, les conditions de travail difficiles. La mise à mort des bêtes, qui y est fatalement sérialisée, anonymisée, peut finalement sembler insensée.

De nombreux consommateurs disent éprouver un profond malaise face à ces conditions de vie (de travail) et de mort. Mais j'insisterai seulement sur ceci : *qui peut croire que de telles conditions de production laissent subsister la possibilité d'un rapport réellement ritualisé à la mort animale ?*

C'est le contraire qui est vrai : le sacrifice, qu'il soit défendu par telle autorité religieuse ou condamné par telle association pro-animale, est totalement soluble dans la logique industrielle. Que les animaux éprouvent plus ou moins de souffrance dans les cadres ritualisé ou conventionnel n'est pas – d'abord – ce qui doit nous retenir : ce qui doit étonner, c'est que d'aucuns estiment qu'il n'y a nulle contradiction à revendiquer une pratique de la mise à mort « sensée » (que serait, sinon, un rituel ?) dans un cadre que l'on s'accorde largement à reconnaître comme insensé. Ce qui étonne, c'est que l'on considère qu'une pratique de nature spirituelle puisse s'intégrer sans accroc dans un cadre dont la finalité est marchande. Mais il faut aussi se rappeler que le *halal* (davantage que le *casher*) est avant tout un produit de niche particulièrement valorisable sur le marché de l'alimentation...

À l'appui de ma thèse – l'abattage rituel n'est en rien contradictoire avec l'abattage industriel – le simple fait suivant : de la viande *halal* ou *casher* est régulièrement consommée sur le marché conventionnel. C'est dire que les motifs économiques (productivité, rentabilité) l'emportent finalement sur tous les autres (valeurs religieuses ou éthiques (bien-être animal) : une bête mal sacrifiée doit aussi pouvoir être consommée, les morceaux réputés impurs également, etc. Dans les faits, la pratique ritualisée du sacrifice ne se distingue donc pas de l'abattage industriel ; leurs produits sont au reste indiscernables et interchangeables.¹ Et tout porte à croire qu'il ne peut en être autrement dès lors que cette pratique est intégrée au circuit normal – industriel marchand : économiquement rationnel – de la production de viande.

II. ... MAIS IL Y A RITUEL ET RITUEL

Si des auteurs très divers s'accordent sur ce constat, tous n'en tirent pas la même conclusion. Selon certains, il n'y a en fait pas de différence de nature entre la production industrielle de viande et sa production dans un cadre s'apparentant davantage à l'élevage traditionnel (un cadre plus respectueux de la vie de l'animal comme de celui qui en fait l'objet de son travail). Toute forme de mise à mort de l'animal engendrant une souffrance, elle ne pourrait jamais être créatrice de sens : même ritualisée, elle ne sera *jamais* ni digne ni juste. Il convient donc d'abolir l'élevage en général et de devenir végétarien. Cependant, pour d'autres, c'est la logique industrielle *seule* qui condamne l'humain à un rapport nihiliste à l'animal. Souffrance et aliénation apparaissent ici partagées par l'homme et par l'animal, dans leur vie commune (travail) comme dans le moment, chaque fois absurde, de la mise à mort de l'un par l'autre : tous deux sont victimes d'un même système, quoique de façon différente. C'est donc l'élevage lui-même qu'il conviendrait de réinventer et d'opposer à ce que l'on nomme alors, par contraste, les « productions animales ». Rien n'empêche plus d'imaginer l'instauration d'un *autre* type de rapport entre l'homme et l'animal, non seulement dans la vie au travail, mais également au moment de l'abattage. Ce rapport, qui ne s'inscrirait plus dans le cadre unique et étroit de la rationalité économique, de la création de surprofit (quoique l'éleveur entende évidemment vivre de la mort de ses bêtes...), ferait droit à d'autres valeurs et, pourquoi pas, à des modalités non religieuses de rituels sacrificatoires.²

À ce point, il est temps de dire ce que j'entends par *rituel*. Posons – en toute généralité – qu'il s'agit d'une pratique porteuse d'un sens intrinsèque et total (plutôt qu'extrinsèque et partiel) qui réclame pour se déployer une temporalité relativement longue (et non un seul instant). On comprend pourquoi l'abattage rituel tel qu'il est actuellement pratiqué est bien soluble dans la

¹ On peut se reporter à F. BURGAT, « Croire ou savoir : les enjeux philosophiques et politiques de l'abattage rituel », in *Revue semestrielle de droit animalier*, 2/2010, p. 175-187. Pour une position plus nuancée, voir la manière dont la philosophe E. DE FONTENAY (auteur du livre capital *Le Silence des bêtes*, Paris : Fayard, 1998) rend compte de son changement de position sur ce thème, par exemple dans ce bref article : <https://www.franceinter.fr/info/sacrifices-d-animaux>.

² La philosophe Florence Burgat, évoquée dans la note précédente, est représentative du premier courant, l'ingénieur agronome et sociologue Jocelyn Porcher du second. De cette dernière, dans le sillage de laquelle je m'inscris globalement ici, on lira en priorité *Vivre avec les animaux*, Paris : La Découverte, 2011.

logique industrielle : il ne correspond tout simplement pas à une authentique pratique ritualisée de la mise à mort. Et l'on devine, à l'inverse, qu'une mise à mort ritualisée de l'animal *bien comprise* devra à tout coup apparaître comme contradictoire avec la logique d'ensemble qui régit le mode de production industriel de la viande. Développons.

L'abattage réputé rituel est soluble dans l'abattoir industriel : à l'intérieur d'un processus fragmenté (rationalisation du travail), dont la finalité est de nature marchande, on propose de réserver un moment que l'on voudrait porteur d'un sens autre qu'économiquement rationnel (religieux). Disons que, dans le meilleur des cas, la dimension rituelle du sacrifice sera ici drastiquement limitée... Pourtant, d'après certains auteurs – je pense par exemple à Élisabeth de Fontenay, qui convoque à ce propos aussi bien les traditions juives, musulmanes que grecques –, le rituel sacrificiel a historiquement été porteur d'un tout autre sens, à dire vrai irréductible au processus de production fragmenté, à temporalité courte et orienté par la création de bénéfices, définitoire du monde industriel marchand. La mise à mort de l'animal s'inscrit maintenant dans un processus d'ensemble à charge d'une même communauté ; plus précisément, elle est ce moment où l'éleveur, à travers une série de gestes codifiés, rend hommage à l'animal et le remercie de lui permettre de lui ôter la vie après avoir longuement veillé sur elle ; la communauté dont il relève reconnaît enfin avoir contracté une dette à son égard et s'engage dès lors à le respecter par-delà la mort (notamment dans la manière d'en consommer la viande, etc.). Bref, la mort de l'animal, conclusion certes paradoxale du procès d'élevage, prend ici un sens intrinsèque et total, étalé dans le temps, qui relève *grosso modo* du cycle de la dette, du don et du contre-don. Aux antipodes de ce qui prévaut dans le régime dit des « productions animales ».

Quel sens ce détour historique peut-il prendre pour nous ? Un sens tout à fait actuel, aux conséquences politiques d'importance. On sait en effet qu'aujourd'hui, en France ou en Belgique, ailleurs en Europe, des collectifs intéressés par cette question se sont proposés d'étudier et de définir les modalités pratiques sous lesquelles il serait à nouveau possible de réserver à l'animal une mort digne, porteuse de sens ; de réinventer, sur un mode laïc, le cycle du don et du contre-don à l'intérieur duquel seul, peut-être, cette mort peut sembler juste.³

Naturellement, une telle prise de position comprend des présupposés et des implications bien différents de ceux soulevés par le débat actuel autour de l'abattage rituel. Le problème n'est désormais plus de savoir si l'abattoir industriel peut s'accommoder d'un supplément de sens religieux et d'un iota de bien-être animal : on sait qu'il le peut, et que cela ne change rien, ni pour l'animal, ni pour l'éleveur, ni pour l'abatteur. Au vrai, dès que la question d'une mise à mort authentiquement ritualisée des animaux est soulevée, c'est toute la logique industrielle qui vole en éclat. Le cycle long et intégré, porteur d'un sens non-marchand, qui lie à travers le sentiment d'une dette réciproque l'animal et l'homme, dans le travail comme dans la mort, est par essence contradictoire avec l'idée qu'un animal, au fond, est destiné à devenir marchandise, minerais de viande, après être passé dans les mains de divers salariés, le sens et la possibilité de l'existence des uns et des autres étant soumis aux exigences du marché.

³ Voir en particulier les diverses revendications autour d'un retour de l'abattage à la ferme, abattoirs mobiles et abattoirs de proximité. Pour la France, on lira l'ouvrage collectif de J. PORCHER *et. al.*, *Livre blanc pour une mort digne des animaux*, Paris : Éd. du Palais, 2014 ; pour la Belgique, on consultera la brochure (disponible sur le net) récemment éditée par *Nature et progrès* sous le titre *Potentialités de l'abattoir mobile et du tir en prairie pour les élevages wallons*, en particulier le texte de M. GÉRARD, « Réinventer l'abattoir de proximité ? Quelques questions », p. 55-60, dont je m'inspire librement ici.

III. UNE TÂCHE POLITIQUE EXALTANTE/ UNE CONSÉQUENCE POLITIQUE NAVRANTE

Montrer que l'abattage rituel n'est en rien contradictoire avec l'abattage industriel, et que la contestation de la logique industrielle doit en passer par une *autre* forme de ritualisation de la mise à mort des animaux, c'est faire plus que dissiper un écran de fumée médiatique : c'est mettre au jour le sens politique du débat.

Dès que l'on touche au nœud du problème – non pas la légalité éventuelle de l'abattage rituel, mais l'illégitimité patente de la logique industrielle –, la thématique du bien-être animal se trouve ainsi reconnectée à un ensemble de problèmes plus larges, qui seuls lui donnent sens. Il apparaît par exemple que le mal-être animal n'est pas dissociable du mal-être des agriculteurs : la souffrance des uns n'est pas intrinsèquement différente de celle des autres ; aussi bien sont-elles toutes deux fonctions d'un même système, qui y trouve un des lieux possibles de sa reproduction élargie (création de surprofit). Le problème n'est pas éthico-religieux, ni juridique, ainsi que le laissent supposer les débats dominicaux sur ce thème, il est *politique*. Lorsque la PAC est pleinement néo-libéralisée, et que les suicides d'agriculteurs se banalisent, on conçoit qu'il ne sera pas possible de procurer à des animaux une mort juste sans les faire participer, de leur vivant, à *une vie sensée*. Mais que pourrait-elle être, cette vie sensée, sinon celle des éleveurs eux-mêmes, quand ils cherchent *collectivement* à se réapproprier l'ensemble des étapes constitutives du processus d'élevage (ce qui excède de loin les possibilités de n'importe quel consomm'acteur...) ? Seule une lutte de nature politique, qui instaure, sans crainte des conséquences ni respect excessif de la légalité, un rapport de forces véritable avec les autorités réputées compétentes, peut à nouveau rendre possible une vie de sens partagée avec les animaux – comme leur mort digne. Il s'agit de reconquérir l'*autonomie* perdue, de se donner les moyens de décider du sens et de la finalité d'un *métier*, qui est bien autre chose qu'un travail aliéné. « Nous sommes prisonniers ensemble, nous pouvons être libre ensemble. L'objectif est de donner au travail avec les animaux et au travail des animaux une visée émancipatrice » (J. Porcher) : les agriculteurs peuvent et doivent à cet égard devenir les porte-voix des animaux, vivants sensibles mais muets.

Le débat dominant quant à l'abattage rituel occulte donc des enjeux capitaux, sur lesquels j'ai rapidement tenté d'attirer l'attention : les décisions économico-politiques qui sont à la source de l'aliénation commune aux animaux, aux éleveurs et aux abatteurs, la nécessité de les libérer ensemble, c'est-à-dire de reconquérir un maximum d'autonomie par rapport aux normes et aux exigences du marché. Pourtant, après tout, ce débat semble bien avoir une conséquence politique réelle – mais elle est profondément navrante : il contribue à consolider dans le tissu de fantasmes régressifs-agressifs qui tient lieu d'imaginaire social dominant la figure, honnie entre toutes mais absolument centrale, du *musulman*. C'est ce qui se lit ici entre toutes les lignes (et en toutes lettres sur les forums internet consacrés à cette question) : proliférant parasite infectant nos lumineuses sociétés démocratiques, le musulman est évidemment, décidément, cet être à la barbe et au couteau effilés, toujours susceptible, pour d'obscurs motifs « culturels » (« que voulez-vous, c'est une autre culture... »), sinon de violer nos femmes le soir de Noël, d'égorger dans nos baignoires nos enfants, nos moutons.

Ainsi un faux-débat, qui n'aide guère à porter le regard là où il le faudrait, sur les entrailles mêmes du monde industriel marchand (en l'occurrence les abattoirs, les violences et l'exploitation qui y règnent), joue son rôle dans le spectacle de l'époque : il collabore à la constitution d'une utile figure du bouc-émissaire, le musulman-saigneur, commode exutoire à la frustration et aux peurs de chacun. À une certaine impuissance politique, surtout.

Thomas Bolmain

Liège, 10-11 avril 2017

Thomas BOLMAIN est chercheur au sein du PEPS au CPCP. Il est docteur en philosophie (ULg).

BOLMAIN Thomas, *L'abattage rituel, du battage médiatique au problème politique*, Bruxelles : CPCP, « Regards Décalés », 2017/01.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Après avoir montré que l'abattage rituel est intégralement soluble dans la logique, nihiliste, de la production industrielle de viande, ce bref texte plaide pour la réinvention d'un tout autre type de mise à mort rituelle de l'animal, qui entrerait en contradiction avec cette logique. Ce rituel sacrificiel d'un autre type pourrait et devrait devenir la conclusion d'une vie de sens partagée avec l'animal, à la condition que l'homme et l'animal, dès cette vie même, se soient consacrés à augmenter autant que faire se peut les conditions de leur autonomie par rapport aux exigences du monde industriel et de l'économie de marché. Tel serait le problème politique auquel nous mène la critique du traitement médiatique du thème de l'abattage rituel, traitement dont l'unique effet, navrant, est d'exciter la haine dont la figure du musulman est aujourd'hui largement l'objet.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 – info@cpcp.be

www.cpcp.be



Chaque jour des nouvelles du front !
www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles
en téléchargement libre :

www.cpcp.be/etudes-et-prospectives